

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 07 Janvier 2020.

Date de convocation : 23/12/2019

Date d'affichage : 23/12/2019

Nombre de conseillers : 11

L'an deux mil vingt le Mardi 07 Janvier à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents : HERMAGNÉ Christophe, MALIN Anne-Sophie, Sylvie GEGU, Eudoxia JOUAULT, ROCHER Jean-Luc, Tiphaine BAHIER, Franck HIVERT, Anthony ROULLIER, Irène HUCHEDÉ, Alain DESERT.

Etaient absents excusés : NÉANT

Était absent non excusé : NÉANT

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur BAHIER Tiphaine a été élu secrétaire de séance.

Convention de mandat pour les travaux de dissimulation des réseaux électrique rue des Sports, rue des Vergers et rue de la Vigne

RAPPORTEUR : HÉMON Céline

EXPOSE : Concernant les travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique (réseau télécom), depuis la loi 2009-1572 du 17 décembre 2009 dite < loi Pinta >, la propriété des infrastructures de communication construites dans le cadre de la dissimulation de réseau dépend de la nature du réseau existant avant dissimulation.

Vous êtes en Option B, la propriété de l'infrastructure revient automatiquement à Orange. Dans ce cas, la participation communale comprend les coûts de construction de l'infrastructure et inclus la totalité de la TVA. A noter qu'Orange adressera directement à la commune à la commune un devis pour le câblage. A l'issue des travaux, un fond de concours estimés a 83 650€ sera imputé en section de dépense d'investissement au compte 20415.

PROPOSITION : Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer et signer la convention.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 20 janvier 2020.

Le Maire,
HÉMON Céline.

